

SERVICE DES SPORTS DU PALAIS SUR VIENNE

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES 2023

STAGES SPORTIFS ETE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Sexe : Féminin Masculin

École fréquentée :

L'enfant a-t-il des problèmes de santé
(allergies, asthmes...) nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé ? Oui Non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LEGAL :

Père Mère Autre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. Portable : Tél. travail :

E-mail @ :

Autre(s) personne(s) majeure(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant
sur **présentation d'une pièce d'identité** :

NOM	PRENOM	N° DE TELEPHONE

La réservation ne sera effective qu'après **réception du dossier complet.**

Le règlement s'effectue obligatoirement à l'inscription
directement à la base nautique de la Sablière : 2, av F Mitterrand 87410 Le Palais Sur Vienne. (Chèques,
espèces, Carte Bancaire).

Tél. : **05 55 35 32 77**

JUILLET

MARDI 11	MERCREDI 12	JEUDI 13
matin	matin	matin
Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
après-midi	après-midi	après-midi
ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>

MARDI 18	JEUDI 20	VENDREDI 21
matin	matin	matin
VTT <input type="checkbox"/>	Multisports <input type="checkbox"/>	VTT <input type="checkbox"/>
après-midi	après-midi	après-midi
ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>

MARDI 25	MERCREDI 26	JEUDI 27	VENDREDI 28
matin	JOURNÉE CO <input type="checkbox"/>	matin	matin
Tir à l'arc <input type="checkbox"/>		Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
après-midi		après-midi	après-midi
ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>		ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	OLYMPIADES <input type="checkbox"/>

AOÛT

MARDI 1	MERCREDI 2	JEUDI 3	VENDREDI 4
matin	matin	matin	matin
VTT <input type="checkbox"/>	ESCAPEGAME <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
après-midi	après-midi	après-midi	après-midi
ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	FOOT CITY <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>

MARDI 8	MERCREDI 9	JEUDI 10	VENDREDI 11
matin	JOURNÉE CO <input type="checkbox"/>	matin	matin
Tir à l'arc <input type="checkbox"/>		Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
après-midi		après-midi	après-midi
VTT <input type="checkbox"/>		ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	OLYMPIADES <input type="checkbox"/>

MERCREDI 16	JEUDI 17	VENDREDI 18
JOURNÉE VTT <input type="checkbox"/>	matin	matin
	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
	après-midi	après-midi
	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>

MARDI 22	MERCREDI 23	JEUDI 24	VENDREDI 25
matin	matin	matin	matin
MULTISPORTS <input type="checkbox"/>	ESCAPEGAME <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
après-midi	après-midi	après-midi	après-midi
ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	FOOT CITY <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	OLYMPIADES <input type="checkbox"/>

MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31	VENDREDI 1
matin	JOURNÉE CO <input type="checkbox"/>	matin	matin
Tir à l'arc <input type="checkbox"/>		Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
après-midi		après-midi	après-midi
ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>		ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>	ACT NAUTIQUES <input type="checkbox"/>

* merci de cocher la/les date(s) souhaitée(s)

SERVICE DES SPORTS DU PALAIS SUR VIENNE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUX ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES 2023

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité, l'inscription ne sera définitive qu'après validation de la demande par le Service des Sports.

Le montant de la participation est entièrement dû et aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).

Il est recommandé aux parents de souscrire une assurance individuelle accident.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE ET DISCIPLINE

Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs avant de laisser leur enfant sur les lieux d'activités.

La ville du Palais sur Vienne décline toute responsabilité en dehors des plages horaires de fonctionnement des activités.

L'enfant devra disposer d'une tenue de sport adaptée à l'activité pratiquée. Il sera tenu au respect des horaires, des installations et du matériel, des consignes des éducateurs et des autres enfants. En cas de comportement agressif ou dangereux, le Service des Sports se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, l'enfant de l'activité. Le cas échéant, un rendez-vous entre les parents et la Direction aura lieu.

La ville du Palais sur Vienne se réserve le droit d'annuler, de modifier et de déplacer toutes activités et tous créneaux horaires.

ARTICLE 3 : AUTORISATION DE SORTIE (A PARTIR DE 10 ANS)

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités : Oui Non

Dans le cas où votre enfant est amené à repartir seul à l'issue de l'activité, merci de fournir une lettre déchargeant l'éducateur de toute responsabilité

ARTICLE 4 : DROIT A L'IMAGE

J'autorise, à titre gratuit, la ville du Palais Sur Vienne, à diffuser et à publier de façon non commerciale et pendant une période de 2 ans, les photographies ou vidéos (fixes ou animées) représentant mon enfant dans le cadre des animations sportives municipales sur les différents lieux de pratiques en utilisant les supports suivants : magazines, plaquettes, affiches et dépliants, site internet et pages officielles des réseaux sociaux de la Ville Oui Non

ARTICLE 5 : TRANSPORT

J'autorise à prendre le transport commun de la base nautique du Palais sur Vienne pour les activités proposées : Oui Non

ARTICLE 6 : ATTESTATIONS

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique sportive Oui Non

J'atteste la capacité de mon enfant à nager 25 mètres et à s'immerger * Oui Non
**Cette capacité est obligatoire pour la participation aux activités nautiques.*

J'atteste que mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires en collectivité Oui Non

Je soussigné(e) responsable légal(e)
de l'enfant

- autorise mon enfant à participer aux activités sportives municipales,
- autorise les agents de la Direction des Sports et de la Jeunesse à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure ou état pathologique nécessitant l'intervention des services de secours et/ou une prise en charge médicale urgente, à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale et/ou de secours compétente la plus proche,
- atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

PROTECTION DES DONNEES :

Sur le fondement légal des articles 6-1-b (exécution d'un contrat) et 6-1-a (consentement) du Règlement européen sur la protection des données, la Ville du Palais Sur Vienne effectue une gestion informatique des renseignements communiqués afin d'assurer la gestion des activités. Ces informations sont réservées à l'usage de la Direction des sports et seront conservées pendant un an suivant la période de fréquentation des activités ou jusqu'à règlement définitif d'un contentieux éventuel. Conformément à la législation en vigueur vous pouvez à tout moment obtenir la communication des données vous concernant, demander leur rectification et retirer votre consentement pour l'autorisation de prise de vues, soit en utilisant un formulaire interactif à votre disposition sur Internet soit en adressant un courrier signé accompagné de la photocopie d'un titre d'identité (en noir et blanc) portant votre signature, et de la copie d'un document attestant que vous disposez de l'autorité parentale. Vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 www.cnil.fr/fr/plaintes) si vous estimez que vos droits en matière de protection des données ont été violés